



AVIS PUBLIC

**CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION
DU RÔLE TRIENNAL
Rôle d'évaluation de la municipalité d'Authier**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Authier, sera en 2026, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-UEST
11 5^e Avenue Est
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Authier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, à chacun des endroits suivants le 24 septembre 2025.

Bureau municipal d'Authier
Babillard à l'extérieur du bureau municipal
Site internet de la municipalité
Page Facebook de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 septembre 2025.

Rachel Barbe
Directrice générale et secrétaire-trésorière